



LIGNES DU RESEAU TZEN... L'EXPLOITATION DOIT RESTER RATP

Ce jour, les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD, FO et CFTD de la RATP ont organisé un rassemblement, devant le siège du STIF.

Plusieurs centaines d'agents de la RATP y ont participé, afin d'interpeller une nouvelle fois les élus et les administrateurs, concernant leurs préoccupations quant à leur avenir et celui de l'entreprise publique RATP.

Ils ont demandé avec force et détermination l'attribution directe des lignes TZen 3 et 5 à la RATP.

En effet, la loi relative à l'Organisation et à la Régulation des Transports Ferroviaires (loi ORTF) du 8 décembre 2009, prise sur la base du Règlement européen 1370/2007 sur les Obligations de Service Public instaure le maintien des droits de lignes de bus en exploitation par la RATP jusqu'en 2024.

Or, le Président du STIF a indiqué il y a quelques mois son intention de mettre en appel d'offre l'exploitation des lignes TZen 3 et 5 qui reprennent des itinéraires de lignes RATP (147,330,151 et 325,125,180,182) qui doivent être exploitées au moins jusqu'en 2024 par l'entreprise publique.

Cela reviendrait à engager la privatisation partielle du réseau de surface de la RATP.

Suite à l'interpellation des élus par les agents une délégation de l'ensemble des organisations syndicales présentes a été reçue par les représentants du STIF.

Ceux-ci nous ont fait part de leur attachement au service public et du fait qu'ils étaient favorables à l'attribution des lignes TZen 3 et 5 à la RATP, à la condition, toutefois, qu'ils aient au préalable l'assurance qu'une telle décision ne pourra être contestée devant les tribunaux.

Cette évolution du positionnement du STIF est à mettre au bénéfice de la mobilisation des agents avec leurs organisations syndicales.

Pour autant, les organisations syndicales CGT, UNSA, SUD, FO et CFTD de la RATP estiment qu'un positionnement politique des élus du STIF en faveur de l'exploitation des TZen par l'entreprise publique est nécessaire, quelle que soit la réponse juridique.

Une question aussi grave ne peut être renvoyée à des considérations juridiques.

Les salariés de la RATP resteront mobilisés autour de cette question qui engage l'avenir non seulement du réseau de surface mais celui de toute la RATP en tant qu'entreprise publique intégrée.

COMMUNIQUE DE PRESSE